



INSSP

INSTITUT NATIONAL DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE

[as.inssp@gmail.com](mailto:as.inssp@gmail.com)

## Programme de formation

### Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes 1

#### SSIAP 1

« Conforme à l'Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur »

#### Profils des stagiaires

La formation SSIAP 1 s'adresse à toute personne souhaitant se qualifier en sécurité incendie pour exercer des missions au sein d'établissements recevant du public (ERP) et/ou immeuble de grande hauteur (IGH) et agents techniques polyvalents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

#### Prérequis

- Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 depuis moins de 2 ans, soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- Faire preuve de capacité de compréhension et de retranscription de la langue française
- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 de moins de 3 mois
- Pour les personnes de plus de 45 ans, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque (présenter un certificat médical et un bilan cardiaque de moins de 3 mois)

#### Personnes en situation de handicap :

Nous contacter afin d'étudier la faisabilité de l'adaptation de cette formation à votre handicap.

### Objectifs pédagogiques

La formation SSIAP1 a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH :

- Prévenir les incendies
- Sensibiliser les employés
- Intervenir face à un début d'incendie
- Alerter, évacuer le public et accueillir les secours
- Entretenir les moyens de secours
- Assister les personnes au sein de l'établissement
- Exploiter le PC de sécurité incendie

### Contenu de la formation

#### LE FEU ET SES CONSEQUENCES

- Le feu
- Le comportement au feu.

#### LA SECURITE INCEDIE

- Principes de classement des établissements
- Fondement et principes généraux de sécurité incendie,
- Déserte des bâtiments,
- Cloisonnement d'isolation des risques,
- Evacuation du public et des occupants,
- Désenfumage,
- Eclairage de sécurité,
- Présentation des différents moyens de secours.

INSTITUT NATIONAL DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Société par actions simplifiée à capital variable

301 Résidence les Jardins de Trioncelle 97122 BAIE-MAHAULT 97122 | Numéro SIRET : 899 012 876 000 12



INSSP

### LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Installation électrique
- Ascenseurs et nacelles,
- Installations fixes d'extinction automatique,
- Colonnes sèches et humides,
- Système de sécurité incendie.

### ROLE ET LES MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCEDIE

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes et main courante,
- Poste de sécurité,
- Ronde de sécurité et surveillance des travaux,
- Mise en œuvre des moyens d'extinction,
- Appel et réception des services
- Sensibilisation des occupants.

### LA CONCRETISATION DES ACQUIS

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention.

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

La formation est dispensée par des formateurs titulaires du diplôme SSIAP 3 et des attestations de recyclage correspondantes.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- PowerPoint, films, vidéos, documentations de type arrêtés, etc.
- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques
- Etude de cas concrets et mise en situation
- Quiz en salle
- Visites applicatives d'ERP en exploitation
- Un Système de sécurité incendie (SSI), installations électriques, extincteurs, etc.

### Evaluation

- **Continue** : Auto évaluation orales
- **Epreuve écrite** : QCM de 30 questions
- **Epreuve pratique** : Rondes avec anomalies et sinistres

L'examen se déroule devant un jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Et un chargé de sécurité en exercice Diplôme de chef des services de sécurité incendie et d'assistance à personne SSIAP3, conformément aux disposition de l'arrêté du 02 mai 2005.

### Sanction

Diplôme d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personne : SSIAP1 conformément aux dispositions de l'arrêté du 02 mai 2005.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.



## Informations et modalités pratiques

### Catégorie et but :

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

**Nombre de participant :** 12 participants maximum.

**Durée :** 70 heures minimum soit 10 jours minimum

**Lieux :** Dans nos locaux ou dans vos locaux s'ils réunissent les conditions de mise en œuvre.

### Dates & Horaires :

En Intra, à définir unanimement -

En Inter, nous consulter pour le planning prévisionnel.

### Inscription & Délais :

Le candidat est inscrit une fois son dossier complet et que le dispositif de financement retenu soit confirmé et/ou validé par l'OPCO, le Pôle Emploi et/ou tout autre financeur mobilisé.

Les délais d'accès à l'action sont liés au délai nécessaire à la constitution d'un groupe de 4 stagiaires minimum.

### Modalité d'évaluation de la satisfaction :

Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est remis en fin formation. Les réponses sont analysées dans le cadre de la démarche volontaire de qualité engagée.

**Modalité financière :** Nous consulter